

**LE PRESENT PROCES-VERBAL
D'ELECTION DES ADJOINTS DE QUARTIERS
(Rapport n° 02/5-33 à l'Ordre du Jour de Séance)
COMPORTE CINQ PAGES
DONT CELLE DE SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS EN SEANCE
NUMEROTEES DE LA PAGE 1 A LA PAGE 5**

L'an DEUX MIL DEUX, le VENDREDI 23 AOUT, à 15 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIEME SEANCE ANNUELLE dans la Salle des Délibérations, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application des Articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à la nomination en son sein du Secrétaire de Séance.

Madame Nalini VELOUPOULE-MERLO a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL/ Dominique FOURNEL/ Nassimah MANGROLIA/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU/ Gino PONIN-BALLOM/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Freddy SAMY/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Jean-Pierre FOURTOY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Marie-Aillette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN/ Gilda BABY/ Charles-Henri GERARD/ Daniel POUNY/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Jeannine SISAHAYES/ Rose-May LAW KI/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Pascal GRONDIN/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Paul HOARAU (parti au Rapport n° 02/5-24)/ Michel TAMAYA/ Edith NALEM/ Sudel FUMA/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD/ Marie Monique ORPHE

ETAIENT REPRESENTES

Jean-Pierre FOURTOY
Hélène YOULA
Minh NGUYEN
Marie Monique ORPHE

par Marie-Aillette DE FLORE
par Jean-Jacques MOREL
par Pascal HO-CHUI
par Edith NALEM

La séance a été déclarée ouverte par Monsieur René-Paul VICTORIA, après appel nominal et constat du quorum.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (48 présents sur 55 membres), le Conseil Municipal a pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au Rapport n° 02/5-33 à l'Ordre du Jour de Séance, le Maire a rappelé que le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des Adjointes de Quartiers dont cinq postes ont été institués par Délibération n° 02/2-08 du 23 mai 2002 prise en application de l'Article L. 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité.

Il a ensuite donné lecture des Articles L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, en précisant par ailleurs que le vote par procuration est admis, avant d'inviter les membres de l'assemblée délibérante à élire les-dits Adjointes de Quartiers.

Par analogie à l'Article R. 44 du Code électoral, pour la constitution du Bureau de Vote chargé du contrôle et du suivi des opérations, le Maire a demandé au plus âgé et au plus jeune des membres présents du Conseil Municipal (Monsieur Georges FRUTEAU DE LACLOS et Madame Nalini VELOUPOULE-MERLO) de remplir les fonctions de Scrutateurs.

A ELECTION DE LA PREMIERE ADJOINTE DE QUARTIER(S)

2 candidatures ont été enregistrées :

- * Marie-Ghislaine RAMASSAMY,
- * Marie Monique ORPHE.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	49,
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	49,
* Nombre de bulletins blancs	2,
* Nombre de bulletin nul	0,
* Nombre de suffrages exprimés	47,
* Nombre de suffrages obtenus	
- Marie-Ghislaine RAMASSAMY	39 voix,
- Marie Monique ORPHE	8 voix.

Madame Marie-Ghislaine RAMASSAMY a alors été proclamée PREMIERE ADJOINTE DE QUARTIER(S).

B ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT DE QUARTIER(S)

2 candidatures ont été enregistrées :

- * Daniel POUNY,
- * Sudel FUMA.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	49,
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	49,
* Nombre de bulletins blancs	2,
* Nombre de bulletin nul	0,
* Nombre de suffrages exprimés	47,
* Nombre de suffrages obtenus	
- Daniel POUNY	39 voix,
- Sudel FUMA	8 voix.

Monsieur Daniel POUNY a alors été proclamé DEUXIEME ADJOINT DE QUARTIER(S).

C ELECTION DU TROISIEME ADJOINT DE QUARTIER(S)

2 candidatures ont été enregistrées :

- * Jean-Baptiste RIVIERE,
- * Hajasoa PICARD.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	49,
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	49,
* Nombre de bulletins blancs	5,
* Nombre de bulletin nul	1,
* Nombre de suffrages exprimés	43,
* Nombre de suffrages obtenus	
- Jean-Baptiste RIVIERE	36 voix,
- Hajasoa PICARD	7 voix.

Monsieur Jean-Baptiste RIVIERE a alors été proclamé TROISIEME ADJOINT DE QUARTIER(S).

D ELECTION DE LA QUATRIEME ADJOINTE DE QUARTIER(S)

2 candidatures ont été enregistrées :

- * Jeannine SISAHAYES,
- * Marie-Cécile SEIGLE-VATTE.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	49,
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	49,
* Nombre de bulletin blanc	1,
* Nombre de bulletin nul	0,
* Nombre de suffrages exprimés	48,
* Nombre de suffrages obtenus	
- Jeannine SISAHAYES	40 voix,
- Marie-Cécile SEIGLE-VATTE	8 voix.

Madame Jeannine SISAHAYES a alors été proclamée QUATRIEME ADJOINTE DE QUARTIER(S).

E ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT DE QUARTIER(S)

2 candidatures ont été enregistrées :

- * Pascal GRONDIN,
- * Paul HOARAU.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	49,	
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	49,	
* Nombre de bulletins blancs	4,	
* Nombre de bulletin nul	1,	(enveloppe vide)
* Nombre de suffrages exprimés	44,	
* Nombre de suffrages obtenus		
- Pascal GRONDIN	36 voix,	
- Paul HOARAU	8 voix.	

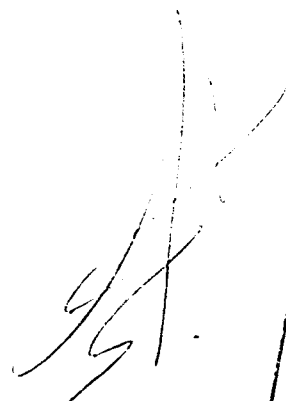
Monsieur Pascal GRONDIN a alors été proclamé CINQUIEME ADJOINT DE QUARTIER(S).

L'ensemble des postes d'Adjoints de Quartiers ayant été pourvus, le Maire a prononcé la clôture des opérations de vote.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le VENDREDI 23 AOUT 2002

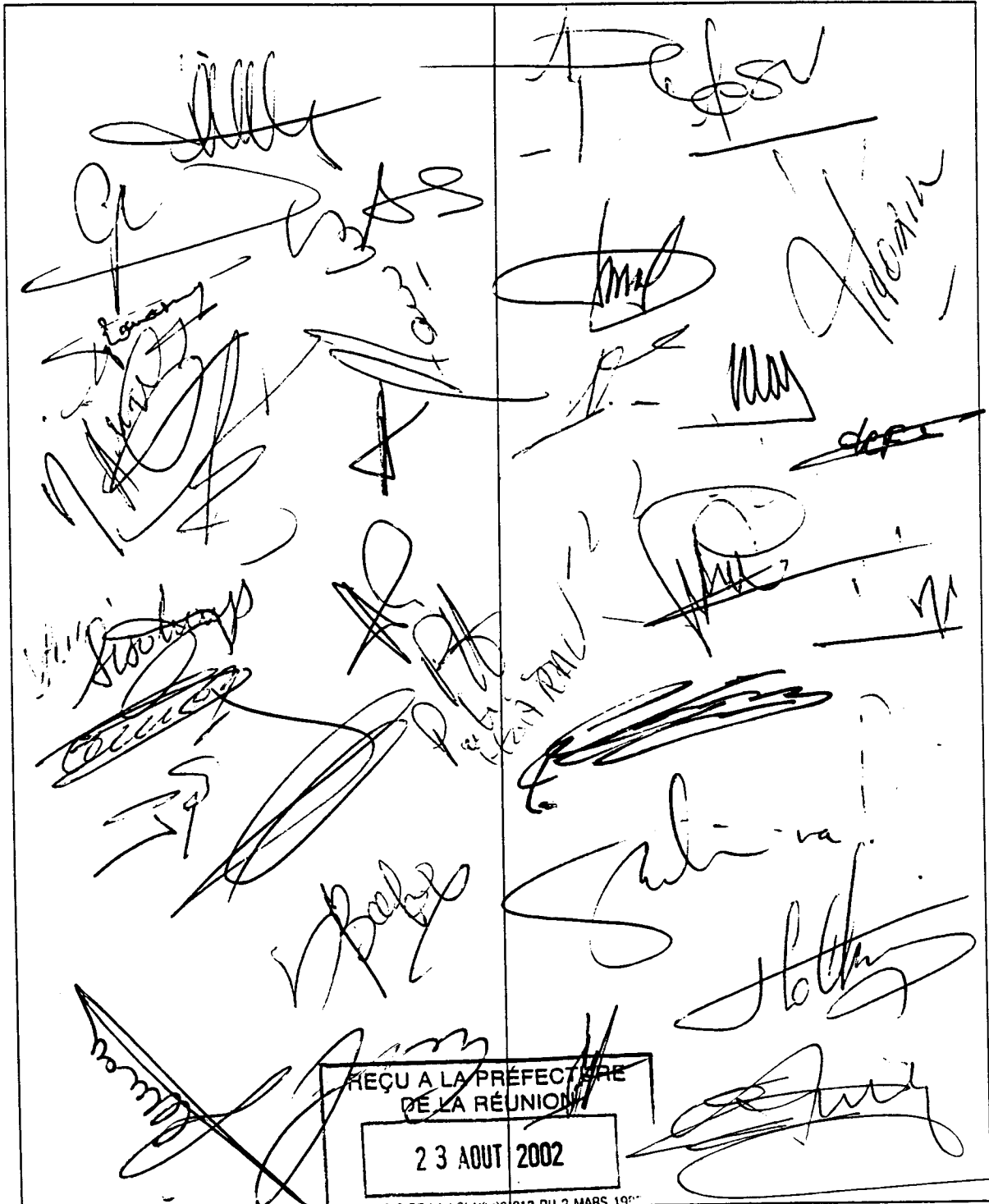
LA SECRETAIRE DE SEANCE
Nalini VELOUPOULE-MERLO

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 02/5-33
ELECTION DES ADJOINTS DE QUARTIERS

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS EN SEANCE



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
23 AOUT 2002
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 02/5-33
ELECTION DES ADJOINTS DE QUARTIERS

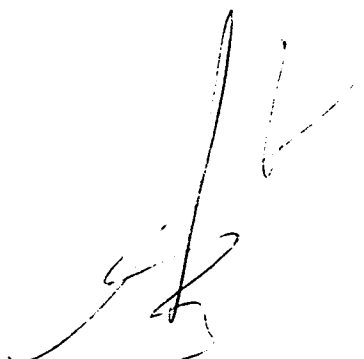
TABLEAU DES NOMINATIONS

Titre	Identité
1er(ère) Adjoint(e) de Quartier(s)	Marie-Ghislaine RAMASSAMY
2ème Adjoint(e) de Quartier(s)	Daniel POUNY
3ème Adjoint(e) de Quartier(s)	Jean-Baptiste RIVIERE
4ème Adjoint(e) de Quartier(s)	Jeannine SISAHAYES
5ème Adjoint(e) de Quartier(s)	Pascal GRONDIN

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le VENDREDI 23 AOUT 2002

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Nalini VELOUPOULE-MERLO

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



RAPPORT N° 02/5-33
au Conseil Municipal

OBJET

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité

ELECTION DES ADJOINTS DE QUARTIERS

(Articles L. 2122-2-1 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

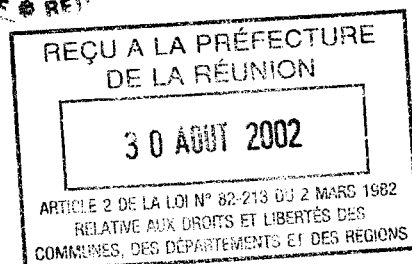
Par Délibération n° 02/3-08 en séance du 23 mai 2002, vous avez créé cinq postes d'Adjoints de Quartiers correspondant à la limite de 10 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (Article L. 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité).

Je vous demande, à présent, de procéder à leur élection.

Dans le prolongement, et à la fin de déterminer le ressort géographique de rattachement des postes ainsi créés, par Délibération n° 02/5-34 en cette même séance, vous fixerez le périmètre de chacun des quartiers constituant la Commune (Article L. 2143-1 du CGCT).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 août 2002**

OBJET

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité

ELECTION DES ADJOINTS DE QUARTIERS

(Articles L. 2122-2-1 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 02/3-08 en séance du 23 mai 2002 fixant le nombre de postes d'Adjoints de Quartiers ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-33 présenté par le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret)**

Procède à l'élection des Adjoints de Quartiers.

Par analogie à l'Article R. 44 du Code Electoral, a nommé deux Scrutateurs pour constituer le Bureau de Vote.

Par vote à main levée et à l'unanimité des votants, Monsieur Georges FRUTEAU DE LACLOS et Madame Nalini VELOUPOULE-MERLO ont été désignés pour exercer ces fonctions qu'ils ont acceptées.

En application de l'Article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les opérations de vote pour l'élection des Adjoints de Quartiers se sont déroulées au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

DELIBERATION N° 02/5-33

A Election de la 1ère Adjointe de Quartier(s)

Ont été candidates : (1) Madame Marie-Ghislaine RAMASSAMY et (2) Madame Marie Monique ORPHE.

Au 1er tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

-	Nombre d'émargements sur liste		49,
-	Nombre de bulletins		
		. recueillis dans l'urne	49,
		. blancs	2,
		. nul	0,
-	Nombre de suffrages		
		. exprimés	47,
		. obtenus	↓
(1)	Marie-Ghislaine RAMASSAMY		39,
(2)	Marie Monique ORPHE		8.

A l'issue du dépouillement, Madame Marie-Ghislaine RAMASSAMY a été proclamée 1ère Adjointe de Quartier(s).

B Election du 2ème Adjoint de Quartier(s)

Ont été candidats : (1) Monsieur Daniel POUNY et (2) Monsieur Sudel FUMA.

Au 1er tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

-	Nombre d'émargements sur liste		49,
-	Nombre de bulletins		
		. recueillis dans l'urne	49,
		. blancs	2,
		. nul	0,
-	Nombre de suffrages		
		. exprimés	47,
		. obtenus	↓
(1)	Daniel POUNY		39,
(2)	Sudel FUMA		8.

A l'issue du dépouillement, Monsieur Daniel POUNY a été proclamé 2ème Adjoint de Quartier(s).

DELIBERATION N° 02/5-33

C Election du 3ème Adjoint de Quartier(s)

Ont été candidats : (1) Monsieur Jean-Baptiste RIVIERE et (2) Madame Hajasoa PICARD.

Au 1er tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

-	Nombre d'émargements sur liste		49,
-	Nombre de bulletins		
		. recueillis dans l'urne	49,
		. blancs	5,
		. nul	1,
-	Nombre de suffrages		
		. exprimés	43,
		. obtenus	↓
	(1) Jean-Baptiste RIVIERE		36,
	(2) Hajasoa PICARD		7.

A l'issue du dépouillement, Monsieur Jean-Baptiste RIVIERE a été proclamé 3ème Adjoint de Quartier(s).

D Election de la 4ème Adjointe de Quartier(s)

Ont été candidates : (1) Madame Jeannine SISAHAYES et (2) Madame Marie-Cécile SEIGLE-VATTE.

Au 1er tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

-	Nombre d'émargements sur liste		49,
-	Nombre de bulletins		
		. recueillis dans l'urne	49,
		. blancs	1,
		. nul	0,
-	Nombre de suffrages		
		. exprimés	48,
		. obtenus	↓
	(1) Jeannine SISAHAYES		40,
	(2) Marie-Cécile SEIGLE-VATTE		8.

A l'issue du dépouillement, Madame Jeannine SISAHAYES a été proclamée 4ème Adjointe de Quartier(s).

DELIBERATION N° 02/5-33

E Election du 5ème Adjoint de Quartier(s)

Ont été candidats : (1) Monsieur Pascal GRONDIN et (2) Monsieur Paul HOARAU.

Au 1er tour de scrutin, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

-	Nombre d'émargements sur liste		49,	
-	Nombre de bulletins			
		·	recueillis dans l'urne	49,
		·	blancs	4,
		·	nul	1,
-	Nombre de suffrages			
		·	exprimés	44,
		·	obtenus	↓
(1)	Pascal GRONDIN			36,
(2)	Paul HOARAU			8.

A l'issue du dépouillement, Monsieur Pascal GRONDIN a été proclamé 5ème Adjoint de Quartier(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

